

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JULIEN DE COPPEL**  
**COMPTE RENDU Séance du 22 juin 2016**  
**Affiché en exécution de l'article L. 121-17 du Code des Communes**

L'an deux mille seize, le 22 juin à 20 heures 10, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-de-Coppel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique VAURIS, Maire.

**Date de la Convocation du Conseil Municipal** : 14 juin 2016

**Présents** : Monsieur Dominique VAURIS, Madame Charline MONNET, Messieurs Jean-François BOIRIE, André BELVERGE, Madame Monique FAURE, Messieurs Alain CROIZET, Dominique SERRE, Mesdames Fabienne CHAUVEL-LOPEZ, Clotilde GUILLOTIN-PLISSON, Lise-Ophélie CHARVILLAT, Lydia VANNUCCI, Monsieur Patrick CHAVAROT.

**Excusés** : Mesdames Myriam BLANZAT et, Messieurs Thierry CHANY et Fabien RUGGIRELLO

**Procurations** : Madame Myriam BLANZAT à Monsieur Jean-François BOIRIE, Monsieur Thierry CHANY à Madame Charline MONNET, Monsieur Fabien RUGGIRELLO à Madame Fabienne CHAUVEL-LOPEZ

Madame Lydia VANUCCI à Monsieur Patrick CHAVAROT en cours de séance

**Secrétaire de séance** : Madame Charline MONNET

La séance est ouverte à 20h10, selon l'ordre du jour, par Monsieur le Maire.

**1- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 mai 2016**

Après lecture du procès-verbal le conseil municipal le valide à l'unanimité.

**2- D01-220616 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D03-180516**  
**Création de poste**

Par délibération du 18 mai 2016, le conseil municipal a validé la création de poste et le tableau des emplois communaux. Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération, en effet, la durée hebdomadaire du Garde Champêtre est de 14.11H et non 16H.

Il vous est donc demandé d'annuler la précédente délibération qui devient la suivante :

Madame Myriam BLANZAT rappelle à l'assemblée lors de la séance du conseil municipal du 18 mai 2016 qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal en date du 16 juillet 2014,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, en raison de la possibilité de réussite à l'examen professionnel d'un agent de la commune.

Myriam BLANZAT propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps non complet à raison de 34h (34/35<sup>ème</sup>).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1.06.2016 :

<b>Emplois</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Effectif</b>
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe titulaire	35H/35H	1
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> Classe titulaire	35H/35H	1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> Classe titulaire	35H/35H	2
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> Classe titulaire	34H/35H	1
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> Classe titulaire	34H/35H	0
ATSEM Principal 1 <sup>ère</sup> classe titulaire	35H/35H	1
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe titulaire	28.50H/35H	1
Garde Champêtre Principal titulaire	14.11H/35H	1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe non titulaire non permanent	12.5H/35H	1
Agent CAE	28H/35	1

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'adopter la modification du tableau des emplois,
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

### **3- D02-220616 Révision du montant des logements communaux**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser le montant des loyers à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

La variation annuelle, correspondant au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 (indice INSEE), est de **- 0.01 %**.

Par ailleurs, au vue de la régularisation des charges 2015, il propose également de revoir le montant de ces charges.

Type de logement	Montant du loyer au 1 <sup>er</sup> juillet 2015	Charges au 1 <sup>er</sup> juillet.2015	TOTAL
T2 – 1 Les Hirondelles	301.26	32.87	<b>334.13</b>
T2 - 2 Les Hirondelles	309.67	28.87	<b>338.54</b>
T3 – 1 Les Hirondelles	341.70	25.49	<b>367.19</b>
T3 – 2 Les Hirondelles	363.04	54.49	<b>417.53</b>
+ Garage	32.28		<b>32.28</b>
Total =	395.32		<b>449.81</b>
T1 – Le Bourg	294.07	20.00	<b>314.07</b>

Type de logement	Montant du loyer au 1 <sup>er</sup> juillet 2016	Charges au 1 <sup>er</sup> juillet 2016	TOTAL
T2 – 1 Les Hirondelles	301.23	29.00	<b>330.23</b>
T2 - 2 Les Hirondelles	309.64	35.00	<b>344.64</b>
T3 – 1 Les Hirondelles	341.67	35.00	<b>376.67</b>
T3 – 2 Les Hirondelles	363.00	45.00	<b>408.00</b>
+ Garage	32.28		<b>32.28</b>
Total =	395.28		<b>440.28</b>
T1 – Le Bourg	294.04	25.00	<b>319.04</b>

Il propose également de réviser le loyer du garage et du pré communal compte tenu de la variation annuelle du 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 – 0.01 %).

	Périodicité	Loyers 2015	Loyers 2016
Pré	Annuelle	34.45	34.45
Garage	Mensuelle	10.27	10.27

Le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

**Lydia VANUCCI a dû quitter la séance pour des raisons personnelles. Elle donne à partir de ce moment procuration à Monsieur Patrick CHAVAROT.**

Plusieurs conseillers municipaux proposent de changer progressivement les radiateurs électriques qui consomment beaucoup d'énergie et de les remplacer par des radiateurs plus performants. Il faudra donc prévoir les dépenses aux prochains budgets.

#### **4- Recours au fonds de solidarité des catastrophes naturelles**

Monsieur le Maire expose que suite aux violents orages et inondations survenus le 28 mai dernier, la voirie communale a été endommagée.

Pour nous aider à réaliser les travaux de réparations de biens endommagés par les événements climatiques ou géologiques consécutifs à un événement naturel il existe le « fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles », régi par le décret du 25 août 2008. Pour en bénéficier, il convient de faire parvenir à la Préfecture du Puy-de-Dôme, un dossier de demande d'aide.

Les devis sont en cours d'élaboration et seront présentés au cours du prochain conseil municipal.

#### **5 -Rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes Billom St Dier vallée du Jauron**

Monsieur le Maire rappelle à chaque conseiller municipal qu'il est en possession du rapport d'activités 2015 de la communauté de communes.

Il rappelle les principales actions qui touchent plus particulièrement la commune qui sont : l'école de musique, le pôle petit enfance et notamment le Relai des Aides Maternelles, le réseau des bibliothèques et la fusion avec Murs-es-Allier.

Un nouveau nom pour la nouvelle communauté de communes est à l'étude.

Aucune observation concernant le rapport d'activités n'a été formulée au cours de la réunion.

Il est à disposition du public et peut être consulté en mairie.

#### **6- Présentation Audit télécom et propositions de services**

François Pelletier de la société Basiclic présente le diagnostic des installations téléphoniques actuelles de la commune qu'elles soient filaires, mobiles ou d'internet.

Il explique qu'à chaque fois que l'on installe le téléphone et internet dans chaque bâtiment communal (mairie- école- bungalow- salle des fêtes et maison des associations) on multiplie les abonnements de l'opérateur qui nous fournit la ligne et les équipements. La multiplication des abonnements représente un coût important pour la collectivité. C'est pourquoi, la municipalité a choisi deux solutions différentes :

1. Raccordement WI-FI du préfabriqué école, raccordement de la bibliothèque dans l'ancien presbytère et bientôt la maison des associations par un autre système. Le système retenu est celui de la transmission sans fil depuis une antenne émettrice placée sur le bâtiment de la mairie et d'une antenne réceptrice placée sur chaque bâtiment. Ce système utilise la WI-FI de la mairie et n'entraîne aucun autre abonnement.

## 2. Modification de nos abonnements actuels.

La proposition présentée par Busiclic prévoit la mise en place de deux box en parallèle.

La configuration préconisée utilise à la fois le réseau internet et un réseau radio pour les mobiles et les lignes fixes. Le réseau devient donc partagé entre les utilisateurs.

Les avantages liés à cette nouvelle configuration permettent :

- de doubler le trafic et la rapidité d'accès,
- de sécuriser les accès en cas de panne car ils sont doublés,
- de Mutualiser le système entre tous les utilisateurs,
- d'augmenter l'accès à d'autres lieux communaux sans coût supplémentaire.
- de parvenir à la réduction des coûts.

Le coût mensuel des abonnements est diminué : de 333.27€ HT, il passe à 127.53€.

Le coût de l'opération serait de 2633.00€ hors câblage.

L'opération s'amortit pratiquement en un an (2468.88€).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager la commande. Celle-ci pourra intervenir à partir du moment où les câbles seront tirés entre les différents bâtiments.

Un deuxième point est abordé concernant l'étude du contrat de maintenance concernant les sauvegardes mairie en vue de s'assurer que les données sont bien protégées.

### **7- Retour sur les visites des terrains communaux susceptibles d'être achetés par les habitants**

Tous les dossiers présentés par les habitants intéressés par l'achat de terrains communaux ont été visités par le maire et les conseillers municipaux en vue de donner un avis objectif sur un accord éventuel.

Il reste néanmoins deux dossiers à étudier sur les villages du Chalard et du Viallard.

Une visite est prévue samedi matin.

Monsieur le Maire explique que certains de ces terrains sont des « biens de section ». Ils appartiennent donc collectivement aux habitants d'une partie de la commune, d'un ou plusieurs hameaux. La notion des biens de section prend ses origines au moyen-âge, leur statut a évolué au fil du temps, en particulier à la révolution française.

Monsieur le Maire explique qu'il est temps de régulariser les situations de ces biens en rendant la commune propriétaire. Certaines voies et bâtiments communaux sont implantés sur ces biens.

L'acquisition a été simplifiée par une loi récente. Pour autant il s'agit d'un dossier administrativement complexe. Les démarches sont engagées avec les services de l'Etat.

### **Questions et informations diverses :**

#### **Avancement du chantier « extension du groupe scolaire »**

Une réunion a eu lieu jeudi 16 juin à la demande de l'assurance (AVIVA) de Dôme construction (lot n°1 gros œuvre) qui, pour l'heure est en redressement judiciaire.

Etaients présents à cette réunion : l'expert pour AVIVA, l'architecte, Socotec, Fy bureau d'études et son expert, Dôme Construction, Mr le maire, Charline Monnet, Alain Croizet, André Belverge.

Mr l'expert explique qu'il y a deux sortes de problèmes : d'une part des malfaçons et d'autre part des travaux non terminés par l'entreprise.

L'entreprise ne conteste pas les malfaçons. Certaines peuvent éventuellement et sous conditions être prises en charge par l'assurance.

Les travaux pourraient reprendre dans le cadre du règlement amiable entre les experts et les assureurs.

L'architecte est chargé de faire établir les devis correspondant aux reprises des malfaçons et aux travaux à terminer.

La municipalité avec le maître d'œuvre et l'ensemble des intervenants recherchent la possibilité de faire exécuter certains travaux aujourd'hui bloquants. Si les négociations aboutissent, les travaux de finition de la cour pourraient être réalisés pendant les vacances scolaires de cet été.

Une nouvelle réunion est programmée le jeudi 30 juin en présence de tous les intervenants.

### **SDIS information plan de déploiement**

Monsieur le maire donne lecture de la lettre émanant du service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme faisant part qu'en raison de la dissolution du CPI de Montmorin, il soumet un nouveau plan de déploiement pour notre commune en cas de sinistre.

### **Circulation motorisée Bois de Glaine**

Monsieur le Maire rappelle qu'environ 30 propriétaires possèdent le bois non délimité de Glaine. Un propriétaire a alerté la commune sur les dégâts occasionnés par des véhicules dans les chemins, a déposé plusieurs plaintes.

Un agent du Parc Livradois Forez en présence de Monsieur le Maire, Charline Monnet, Myriam Blanzat, Monique Faure et André Belverge, est venu constater sur place les dégâts et l'impact sur l'environnement.

Un rapport a été établi rappelant la loi et les règles applicables en la matière.

Il apparaît notamment qu'en cas de coupe de bois :

- une demande préalable pour coupe de bois est obligatoire,
- la coupe à blanc est interdite.

Une nouvelle réunion aura lieu avec ONEMA et ONCFS pour envisager la résolution du passage de ruisseau.

Une information des propriétaires sera prévue sur le statut juridique des parcelles et la possibilité de mettre des panneaux d'interdiction de la circulation ou des barrières à clef captives

Une suspension de séance est demandée pour laisser la parole à une personne ne faisant pas partie du Conseil Municipal. Elle fait état que le chemin qui traverse le bois est dans la propriété de cette habitante et qu'elle ne voit pas pourquoi un des propriétaires se plaint car elle-même n'est pas opposée au passage des véhicules.

### **La séance reprend**

#### **Retour sur la visite à Frisange**

Monsieur le Maire ainsi que deux adjoints ont accompagné les trois membres du Comité de jumelage de Frisange se sont rendus à Frisange pour l'inauguration du nouveau hall sportif.

L'accueil a été très chaleureux. L'équipement qui a coûté 16 millions d'euros est un bel outil dédié aux sports et pourra faire des champions luxembourgeois.

#### **Etat des lieux locatif privé sur la commune**

Le conseil Municipal a compté environ une soixantaine de logements locatifs privés sur toute la commune.

### **Tarif des services périscolaires**

Le conseil Municipal envisage l'augmentation des tarifs de la cantine, en fonction du quotient familial, soit de :

3.10€ à 3.20€

3.20€ à 3.30€

3.35€ à 3.40€

3.50€ à 3.60€

Les autres tarifs seront vus au cour du prochain conseil municipal.

### **Festivités du 9 juillet 2016 : fête du 14 juillet**

Au programme ;

La Fanfare batterie du Val d'Allier animera la cérémonie officielle. Regroupement à l'Albalétrier avec la population à partir de 10h30, défilé jusqu'au monument aux morts, et dépôt de gerbe.

Pot de l'amitié sur le Breuil dans la foulée.

Animation tout l'après-midi avec différents orchestres.

Repas le soir vers 20h et Feu d'artifice.

Le comité des fêtes fera l'annonce dans la presse.

### **Point sur les travaux de voirie**

Cette année encore a été marquée par de violents orages. Les pluies importantes ont entraîné des coulées de boues dans les fossés et les chemins. La municipalité a mandaté le SIVOM pour effectuer le curage. Certains de ces curages sont réalisés maintenant, d'autres le seront après les récoltes.

Un point est particulièrement sensible. Il s'agit de la zone « des sailloux ». Les eaux descendent en quantité depuis le haut « des sailloux » et sont naturellement canalisées vers le point unique « du viallard ». La commission voirie qui s'est rendu sur place évoque des solutions à étudier techniquement et financièrement.

Un chemin sous le cimetière de Contournat emprunté par des gros engins est dégradé. Un devis sera demandé pour la remise en état et le reprofilage de la chaussée.

### **Petits aménagements salle Priestley**

La salle de Contournat étant également dédiée aux expositions, il conviendrait de procéder à quelques aménagements. Il s'agirait d'installer des éclairages indirects sur cimaises et de placer un paravent amovible devant la zone évier/frigo

### **Point sur aménagement à Contournat**

Une réunion a eu lieu en présence de l'architecte du CAUE et d'un technicien du Parc Livradois Forez, du maire, de deux adjoints et de conseillers municipaux sur la place de Contournat. Pour disposer de places de parking de façon à ne pas abîmer ce joli couderc.

Ils proposent de faire des petits îlots de 2 à 3 places vers le syndicat et le long de la route qui monte vers « les buiches ». Le parking en face du syndicat devrait être rétréci et enherbé. Ils suggèrent de supprimer la voie en bas vers le transformateur. Celui-ci qui pourrait d'ailleurs être habillé de bois par exemple.

De même qu'un problème de sécurité a été évoqué rue du perpignan qui pose une difficulté de visibilité aux croisements des rues.

Il faut réfléchir aux solutions qui peuvent être envisagées.

### **Point sur le chantier d'insertion**

Des chantiers de débroussaillage sont en cours de réalisation derrière le cimetière, vers le terrain de football, terrain de tennis.

Les personnes ont nettoyé les tables de la cantine, la buvette du foot.

Reste à faire débroussailler le sentier de randonnée à « l'étang de la grenouille/roche », les peupliers « serpes ».

**Association du football**

Un nouveau bureau a été désigné à l'assemblée Générale du 18 juin.

Président : Freddy LEFORT

Vice-présidents : Nadine CEDARO et Michaël LAGIER

Entraîneur : Pierre BOREL

Trésorier : Aurélien HEUX

Secrétaire : Christophe PIRIN.

**Musée Pialoux dit MUSEE PAMPO** sera ouvert sur le métier du Charron.

**Toit du garage de la commune.** Les travaux sont terminés. La charpente a été changée, la couverture en tuiles terre cuite entièrement refaite.

**Nuisances sur la place du bourg**

Un courrier a été envoyé à la mairie qui fait part des bruits et nuisances sur la place du bourg de St Julien.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le 13 juillet 2016**

**Fin de la séance à 23h30**